

► Instructions générales relatives aux cartes d'identité électroniques de Belges

Version du 1^{er} septembre 2020 – Mise à jour du 5 juillet 2023

Annexes

- Annexe 1 bis : Modèle de convocation : remplacement d'une carte d'identité électronique arrivant à péremption par une nouvelle carte d'identité électronique
- Annexe 1c : Modèle de convocation : attribution d'une première carte d'identité électronique aux citoyens de 12 ans
- Annexe 2 : Modèle de document de base
- Annexe 3 : Formulaire de renonciation aux certificats de la carte électronique au moment de la demande de la carte
- Annexe 4c : Liste des codes rejets des documents de base
- Annexe 5 : Document d'accompagnement ZETES EXPRESS
- Annexe 8 : Modèle de PIN PUK MAILING (applet 1.7)
- Annexe 8 bis : Modèle de PIN PUK MAILING (applet 1.8)
- Annexe 9 : Déclaration de non-réception ou de perte des codes d'activation d'une carte électronique
- Annexe 12 : Attestation de déclaration de perte, de vol ou de destruction d'une carte d'identité ou d'une carte pour étranger
- Annexe 13 : Modèle afin d'avertir la commune d'inscription de l'intéressé(e) que sa carte a été ramenée dans une autre commune
- Annexe 14 : Procédure de destruction de la carte
- Annexe 15 : Liste des codes d'annulation
- Annexe 17 : Coordonnées des délégations régionales, du helpdesk et du Service Population et Documents d'identité de la DGIP



- Annexe 22 : Modèle premier rappel (citoyen qui ne donne pas suite à la convocation pour demander une nouvelle carte d'identité)

- Annexe 23 : Modèle deuxième rappel (citoyen qui ne donne pas suite à la convocation pour demander une nouvelle carte d'identité)

- Annexe 24 : Modèle de rappel (citoyen qui ne vient pas retirer sa nouvelle carte d'identité)

- Annexe 25 : Carte d'identité électronique – Port obligatoire

- Annexe 26 : Analyse carte d'identité

- Annexe 27 : Modèle de procuration pour l'activation et le retrait de la carte d'identité électronique

- Annexe 28 : Liste des fichiers téléchargeables

- Annexe 29 : Bon de commande de matériel (sealbags, documents d'accompagnement et étiquettes)

- Annexe 31 : Modèle de courrier à envoyer au citoyen qui n'a pas adapté son adresse sur la puce de sa carte d'identité électronique

- Annexe 32 : Formulaire d'accord ou de désaccord du citoyen après une première analyse de la carte par la commune

- Annexe 33 : Formulaire de retrait d'une carte d'identité électronique de Belge par la commune

- Annexe 35 : Formulaire d'enregistrement de la signature pour une demande de carte d'identité ou de carte d'étranger électronique

- Annexe 36 : Modèle de déclaration sur l'honneur à compléter par le citoyen en cas de pertes, vols ou destructions répétés de sa carte d'identité électronique

- Annexe 37 : Texte de base conditions d'utilisation certificats



**Annexe
1 bis**

**MODELE DE CONVOCATION : REMPLACEMENT D'UNE CARTE D'IDENTITE
ELECTRONIQUE ARRIVANT A PEREMPTION PAR UNE NOUVELLE CARTE
D'IDENTITE ELECTRONIQUE**

Vous pouvez consulter cette annexe sur notre site Internet :

www.ibz.rrn.fgov.be - Partie Documents d'identité – Instructions.

**MODELE DE CONVOCATION : ATTRIBUTION D'UNE PREMIERE CARTE
D'IDENTITE ELECTRONIQUE AUX CITOYENS DE 12 ANS**

Vous pouvez consulter cette annexe sur notre site Internet :

www.ibz.rrn.fgov.be - Partie Documents d'identité – Instructions.

MODELE DE DOCUMENT DE BASE



■ **BELGIQUE**
CARTE D'IDENTITE ■

Commune d'émission :

Numéro d'identification du Registre national :

Nom :

Prénoms :

Sexe :

Nationalité :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

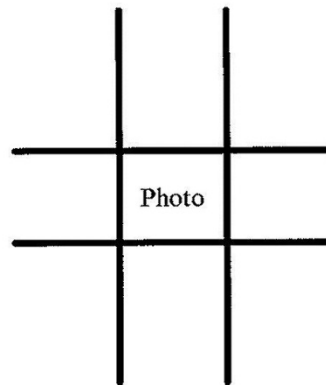
N° carte d'identité :

Date de début de validité :

Date de fin de validité :

Autorité :

Signature du titulaire :



Ville/Commune de

**FORMULAIRE DE RENONCIATION AUX CERTIFICATS DE LA CARTE
D'IDENTITE ELECTRONIQUE AU MOMENT DE LA DEMANDE DE LA CARTE
(*)**

Le (la) soussigné(e)(nom et premier prénom)

Né(e) leet résidant à

Demandeur de la carte d'identité électronique n°

Déclare :

- Renoncer expressément à l'utilisation des certificats de sa carte d'identité électronique. De ce fait, le(la) citoyen(ne) renonce à l'utilisation de sa signature et de son authentification électroniques.

Au cas où le citoyen souhaiterait à l'avenir bénéficier de l'usage de ses certificats, il devra se rendre à son administration communale pour y faire procéder à la génération d'une nouvelle paire de certificats.

Fait à, le20.....


(Sceau de l'autorité)

(*) Cf. Article 6, §2 de la loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population, aux cartes d'identité, aux cartes d'étranger et aux documents de séjour (M.B. : 03/09/1991) concernant la possibilité pour le citoyen de renoncer aux certificats de sa carte d'identité électronique.

LISTE DES CODES REJETS DES DOCUMENTS DE BASE

Document de base non-conforme CODES REJETS	Document de base non-conforme CODES REJETS RRN	Signification
05	B26	Ombre portée sur les yeux
06	B25	Ombre portée sur le visage
07	B20	Sous-exposition
08	B21	Sur-exposition
09	B23	Reflets dans les lunettes
10	B31	Couleurs artificielles
11	B32	Voile gris
12	B24	Yeux trop foncés
19	C14	Qualité signature fonctionnaire
20	C15	Qualité signature citoyen
21	B30-B31-B32-B33-B34	Photo non professionnelle *Mauvaise qualité d'impression *Mauvaise qualité du papier * Pixels sont trop grands *Format de la photo incorrect *Photo n'est pas nette *Contraste insuffisant dans le visage du citoyen
22	B12	Contraste insuffisant entre fond et tête citoyen

DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT ZETES EXPRESS

	Document d'accompagnement Begeleidingsdocument	Zetes Express Rue de Strasbourg - Straatsburgstraat 3 1130 Brussels, Belgium mailto: express@zetes.com tel: +32 2 333 49 60
<input type="checkbox"/> pour remise / voor afgifte		<input type="checkbox"/> pour décharge / voor ophaling
Date / Datum: ____ / ____ / 20____		Heure / Uur: ____ : ____
Commune / Gemeente: Code postal / Postcode: Code INS / INS-code:	N° / Nr. Sealbag(s):	
Remarques / Opmerkingen:		Nombre / Aantal sealbag(s):
Nom fonctionnaire / Naam ambtenaar: Signature / Handtekening:	Nom / Naam chauffeur: Signature / Handtekening:	

MODELE DE PIN PUK MAILING (applet 1.7)

PIN PUK MAILING



Expéditeur:
BP 100 1600 Sint-Pieters-Leeuw



26475-ml_3006_aa10/12041-1/20



PB-PP B-4562
BELGIË(NL)-BELGIQUE



Specimen

Villalaan 13
B-1601 Ruisbroek (NOR BEL FR PP V17)

**VOTRE NOUVELLE CARTE D'IDENTITE
EST DISPONIBLE**



Veillez vous rendre personnellement à votre administration communale pour y retirer votre carte. N'oubliez pas de vous munir du présent courrier et de votre ancienne carte ou de l'attestation de remplacement.

Attention: - il est possible que votre commune travaille sur rendez-vous.
- la carte ne peut être délivrée aux mineurs qu'à partir du jour où ils atteignent l'âge de 12 ans.

Pour de plus amples informations: www.eid.belgium.be ou www.ibz.rm.fgov.be.

En utilisant des certificats électroniques, vous acceptez les Conditions générales sur le lien suivant : <https://repository.eid.belgium.be>.

Le présent courrier contient un code PUK et un code PIN secrets avec lesquels vous activez votre carte.

Par la suite, vous pourrez vous identifier électroniquement et apposer une signature électronique avec le code PIN.

En cas de perte ou de vol de votre carte: contactez DOC STOP au numéro gratuit 00800 2123 2123 et faites bloquer votre carte. Si ce numéro n'est pas joignable, appelez alors le numéro payant +32 2 518 21 23.

Adressez-vous ensuite à votre administration communale ou à la police.



77-23 17/12/2018

CODES - A CONSERVER

PUK:

111111

PIN:

1234



PUK MAILING



Expéditeur:
BP 100 1600 Sint-Pieters-Leeuw



28475-ml_3208_as1012041-2/30

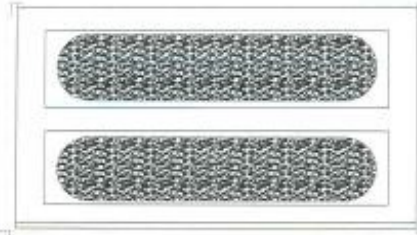


PB-PP/B-4562
BELOÏE/FI-BELGIË



Specimen
Villalaan 13
B-1601 Ruisbroek (NOR BEL FR PUK V17)

**VOTRE NOUVELLE CARTE D'IDENTITE
EST DISPONIBLE**



Veuillez vous rendre personnellement à votre administration communale pour y retirer votre carte. N'oubliez pas de vous munir du présent courrier et de votre ancienne carte ou de l'attestation de remplacement.

Attention: - il est possible que votre commune travaille sur rendez-vous.
- la carte ne peut être délivrée aux mineurs qu'à partir du jour où ils atteignent l'âge de 12 ans.

Pour de plus amples informations: www.eid.belgium.be ou www.ibz.rn.fgov.be.

En utilisant des certificats électroniques, vous acceptez les Conditions générales sur le lien suivant :
<https://repository.eid.belgium.be>.

Le présent courrier contient votre code PUK secret avec lequel vous activez votre carte.

En cas de perte ou de vol de votre carte: contactez DOC STOP au numéro gratuit 00800 2123 2123 et faites bloquer votre carte. Si ce numéro n'est pas joignable, appelez alors le numéro payant +32 2 518 21 23.

Adressez-vous ensuite à votre administration communale ou à la police.



77-23 17/12/2018

CODE - A CONSERVER

PUK:



MODELE DE PIN PUK MAILING (applet 1.8)

PIN PUK MAILING



Expéditeur:
BP 100 1600 Sint-Pieters-Leeuw



26475-rt_3208_as1012041-31/30



PB-PP|B-4562
BELGIE(N)-BELGIQUE

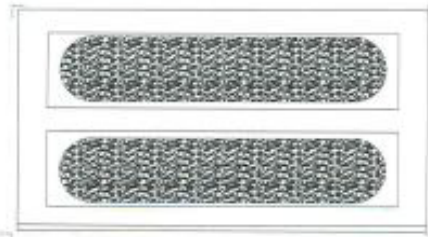


Specimen

Villalaan 13

B-1601 Ruisbroek (NOR BEL FR PP V2 V18)

**VOTRE NOUVELLE CARTE D'IDENTITE
EST DISPONIBLE**



Veillez vous rendre personnellement à votre administration communale pour y retirer votre carte. N'oubliez pas de vous munir du présent courrier et de votre ancienne carte ou de l'attestation de remplacement.

Attention: - il est possible que votre commune travaille sur rendez-vous.
- la carte ne peut être délivrée aux mineurs qu'à partir du jour où ils atteignent l'âge de 12 ans.

Pour de plus amples informations: www.eid.belgium.be ou www.ibz.rm.fgov.be.

En utilisant des certificats électroniques, vous acceptez les Conditions générales sur le lien suivant :
<https://repository.eidpki.belgium.be..>

Le présent courrier contient un code PUK et un code PIN secrets avec lesquels vous activez votre carte.

Par la suite, vous pourrez vous identifier électroniquement et apposer une signature électronique avec le code PIN.

En cas de perte ou de vol de votre carte: contactez DOC STOP au numéro gratuit 00800 2123 2123 et faites bloquer votre carte. Si ce numéro n'est pas joignable, appelez alors le numéro payant +32 2 518 21 23.

Adressez-vous ensuite à votre administration communale ou à la police.



77-23 17/12/2018

CODES - A CONSERVER

PUK:

111111

PIN:

1234



PUK MAILING



Expéditeur:
BP 100 1600 Sint-Pieters-Leeuw



25473-ml_3201_as10/12041-3210

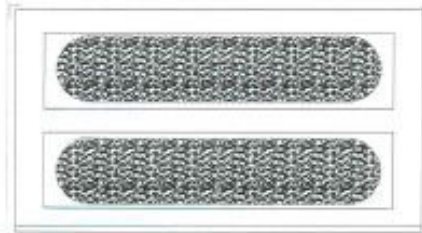


PB-PP|B-4562
BELGIË(N)-BELGIE



Specimen
Villalaan 13
B-1601 Rulsbroek (NOR BEL FR PUK V2 V18)

**VOTRE NOUVELLE CARTE D'IDENTITE
EST DISPONIBLE**



Veuillez vous rendre personnellement à votre administration communale pour y retirer votre carte. N'oubliez pas de vous munir du présent courrier et de votre ancienne carte ou de l'attestation de remplacement.

Attention: - il est possible que votre commune travaille sur rendez-vous.
- la carte ne peut être délivrée aux mineurs qu'à partir du jour où ils atteignent l'âge de 12 ans.

Pour de plus amples informations: www.eid.belgium.be ou www.ibz.rm.fgov.be.

En utilisant des certificats électroniques, vous acceptez les Conditions générales sur le lien suivant : <https://repository.eidpki.belgium.be>.

Le présent courrier contient votre code PUK secret avec lequel vous activez votre carte.

En cas de perte ou de vol de votre carte: contactez DOC STOP au numéro gratuit 00800 2123 2123 et faites bloquer votre carte. Si ce numéro n'est pas joignable, appelez alors le numéro payant +32 2 518 21 23.

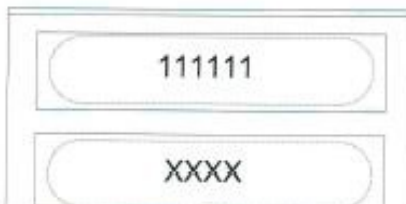
Adressez-vous ensuite à votre administration communale ou à la police.



77-23 17/12/2018

CODE - A CONSERVER

PUK:



DECLARATION DE NON-RECEPTION OU DE PERTE DES CODES D'ACTIVATION D'UNE CARTE D'IDENTITE ELECTRONIQUE

(Formulaire à compléter lors de la visite du citoyen au service population de la commune au moment de sa déclaration s'il se présente spontanément à la commune ou lors de la remise de ses codes en cas de déclaration effectuée par téléphone, e-mail ou via le site Internet www.ibz.rrn.fgov.be)

Au Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de

Je soussigné(e),
(NOM et PRENOMS)

domicilié(e).....
(ADRESSE)

➤ déclare sur l'honneur

○ **à la commune**

- qu'à la date d'aujourd'hui :

- je n'ai toujours pas reçu (la carte n'a pas encore été activée) (*)
- j'ai perdu (la carte a été activée) (*)

mes codes PIN et PUK liés à la carte électronique

n°

et vous prie en conséquence d'introduire une nouvelle demande de codes auprès de la société ZETES-CARDS via le Helpdesk DGIAC du Registre national (e-mail: helpdesk.belpic@rrn.fgov.be).

➤ a déclaré sur l'honneur

○ **par téléphone**

○ **par e-mail**

○ **via le site Internet www.ibz.rrn.fgov.be (Documents d'identité > eID > Demande d'un code PIN)**

- n'avoir pas reçu (la carte n'a pas encore été activée) (*)
- avoir perdu (la carte a été activée) (*)

mes codes PIN et PUK liés à la carte électronique

n°

que je réceptionne à la commune en ce jour en vue de les conserver soigneusement.

Fait à, le20.....
(date de la déclaration de non-réception ou de perte des codes)

Signature du (de la) déclarant(e)

Cachet de la commune

(*) Biffer la mention inutile



AVIS POUR LE CITOYEN

- a) En cas de perte, de vol ou de destruction de la carte d'identité, vous êtes tenu(e) d'en faire la déclaration dans les délais les plus brefs à l'administration communale de votre résidence principale ou au bureau de police le plus proche (article 6 de l'A.R. du 25 mars 2003 relatif aux cartes d'identité).

En cas de perte, de vol ou de destruction de la carte pour étrangers ou de tout autre document de séjour, vous êtes tenu(e) d'en faire la déclaration dans les délais les plus brefs au bureau de police le plus proche (article 36bis de l'A.R. du 8 octobre 1981 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers).

Si la police ou l'administration communale sont inaccessibles, vous pouvez en faire la déclaration à DOCSTOP via le 00800 2123 2123. La déclaration entraîne la révocation immédiate des fonctions électroniques, et ce afin d'éviter les abus. La commune procédera ensuite à l'annulation (effective et irréversible) de la carte, ce qui lui ôtera toute valeur.

En cas de perte ou de vol de sa carte d'identité ou de sa carte pour étrangers, le citoyen a tout intérêt de le signaler immédiatement à DOCSTOP en appelant le numéro gratuit 00800 21.23.21.23 (ou si ce numéro ne devait pas être accessible en formant le +322 488.21.23).

- b) La présente attestation n'a qu'une durée de validité limitée (voir recto). Elle devra être restituée à l'administration communale ou lors de la délivrance de la nouvelle carte ou du nouveau document de séjour à son titulaire.
- c) Si la carte non fonctionnelle est à l'examen, le citoyen sera invité par la commune à venir prendre les dispositions nécessaires une fois l'analyse de la carte terminée.
- d) En cas de perte, de vol ou de destruction de la carte et parfois à la suite de l'examen de la carte, le (la) déclarant(e) doit se présenter muni d'une photographie à sa commune de résidence pour établir, avec le fonctionnaire communal, le document de base nécessaire à la fabrication d'une nouvelle carte.
- e) Dès la déclaration de perte, de vol ou de destruction, la carte est annulée et dès lors dépourvue de validité. Au cas où il (elle) viendrait à retrouver sa carte ou son document de séjour, le (la) déclarant(e) est tenu(e) de la restituer à l'administration communale, qui procédera à sa destruction. La commune en avertira également la police.
- f) Lorsque la présente attestation de déclaration est délivrée en cas de perte, de vol ou de destruction d'une carte pour étrangers ou de tout autre document de séjour, le présent document ne constitue en aucune façon un titre d'identité, ou un titre de nationalité. Pour un Belge, la présente attestation a valeur de titre d'identité provisoire, et ce uniquement en Belgique.

ATTENTION : ce document ne peut pas être utilisé comme document de voyage ou d'identité à l'étranger. Dans ce cas, le citoyen doit être en possession d'un passeport ou d'une carte d'identité.

**MODELE AFIN D'AVERTIR LA COMMUNE D'INSCRIPTION D'UN CITOYEN
QUE LA CARTE A ETE RAMENEE DANS UNE AUTRE COMMUNE**

Ville/Commune de

.....

Tél. :

Jours et heures d'ouverture :

A l'attention du Service de la Population de la Ville/Commune de

.....

Madame, Monsieur,

Par le présent document, je vous informe que la carte électronique

n°

de Mr/Mme (nom et premier prénom),

né(e) le et résidant à

.....

a été déposée en nos services ce jour.

Conformément aux instructions générales relatives aux cartes électroniques, pouvez-vous adresser un courrier à l'intéressé en lui faisant part des options prévues pour qu'il puisse éventuellement récupérer sa carte actuellement en notre possession.

En vous remerciant d'avance, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Fait à, le20..... (Sceau de l'autorité)

(Signature de l'autorité)

PROCEDURE DE DESTRUCTION DE LA CARTE ELECTRONIQUE

- 1. Coupez la carte verticalement en deux comme dans l'image ci-dessous (c'est-à-dire: au milieu de la puce et du code-barres bidimensionnel)*



Vous obtenez le résultat suivant :



2. Ensuite, coupez la carte en deux horizontalement comme dans l'image ci-dessous (c'est-à-dire: au milieu du rond DOVID sur la photo)



Vous obtenez le résultat suivant :



1. Destruction de la puce en découpant le milieu de celle-ci

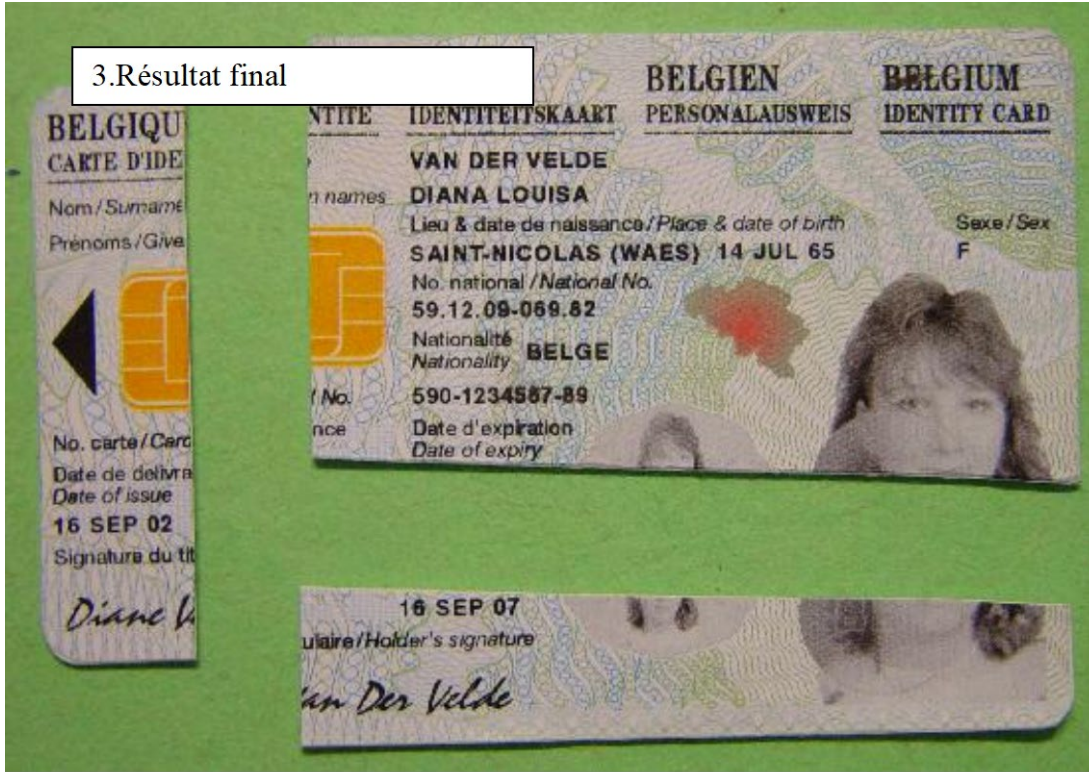


2. Découpe de la photo, de l'alphagram et du CLI





3.Résultat final



LISTE DES CODES D'ANNULATION

Valeur	Signification
01	Erreur : à utiliser lorsque le document de base contient une erreur dans les données <i>dossier des personnes physiques</i> (PPH) de la personne.
02	Décès : à utiliser pour l'annulation d'une carte ou d'un document de base appartenant à une personne décédée.
04	Rayé d'office : à utiliser pour annuler une carte ou un document de base d'une personne qui a été radiée d'office.
05	Changement de nationalité : à utiliser pour annuler une carte ou un document de base d'une personne qui a perdu la nationalité belge.
06	Changement de nom : à utiliser pour annuler une carte ou un document de base d'une personne qui change de nom.
11	Perte : à utiliser en cas de perte de la carte.
12	Vol : à utiliser en cas de vol de la carte.
13	Nouvelle photo : à utiliser pour annuler une carte ou un document de base à cause d'un changement de photo.
15	Non précisé : à utiliser strictement pour une autre raison que celles mentionnées pour les autres codes.
16	Titulaire pas venu : il est possible qu'une personne ne se présente pas pour activer sa carte. Cette carte est alors annulée en utilisant ce code spécifique. Dans certains cas exceptionnels où l'on imprime le document de base au Registre national, ce code est aussi à utiliser pour le citoyen qui ne s'est pas présenté endéans les 3 mois.
17	NN annulé : ce code est utilisé pour annuler la carte d'une personne dont le numéro de Registre national a été modifié.
18	Puce défectueuse : ce code est utilisé lorsque la puce d'une eID (ou d'une Kids-ID) est illisible.
21	Renouvellement carte : ce code est à utiliser pour renouveler une eID (ou une Kids-ID). Pour une carte périmée, il faut utiliser le code 31.
31	Carte périmée : code à utiliser pour annuler une eID (ou Kids-ID) périmée.
33	Carte inutilisable ou endommagée : ce code est à utiliser quand la carte est abîmée ou en présence d'un défaut manifeste (par exemple : carte cassée en deux, puce décollée,...).

COORDONNEES DE VOS PERSONNES DE CONTACT

Délégation régionale de BRUXELLES – Monsieur *M. LOOR*

Registre national - Rijksregister
Parc Atrium Rue des Colonies 11 – Park Atrium Koloniënstraat 11
1000 BRUXELLES - BRUSSEL
Tél. : 02 488 20 45
Fax : 02 488 25 45
rn.Bruxelles-Capitale@rrn.fgov.be

* * * * *

Délégation régionale de BRABANT-WALLON : Madame *C. ENGELMANN*

Registre national
Parc Atrium Rue des Colonies 11
1000 BRUXELLES - BRUSSEL
Tél. : 02 488 20 43
Fax : 02 488 25 43
rn.Brabant-Wallon@rrn.fgov.be

* * * * *

Délégation régionale de HAINAUT – Monsieur Frédéric *VAN DEN HAUWE*

Rue Verte 13
7000 MONS
Tél. : 065 40 05 70 Fax : 065 40 05 89
rn.hainaut@rrn.fgov.be

Cellule eID :

Madame F. BARBIEUX
Tél. : 065 40 05 71 – GSM : 0473 94 92 59
Fax : 065 40 05 89
fanny.barbieux@rrn.fgov.be

* * * * *

Délégation régionale de LIEGE – Monsieur *M. LAFONTAINE*

Rue de Fragnée 2 bte 220
4000 LIEGE
Tél. : 04 229 24 10 Fax : 04 229 24 29
rn.liege@rrn.fgov.be

Madame D. DANS
Tél. : 04 229 24 10 - GSM : 0476 84 01 74
Fax : 04 229 24 29
dominique.dans@rrn.fgov.be

Madame C. DESSART
Tél. : 04 229 24 16 – GSM : 0473 94 92 66
christine.dessart@rrn.fgov.be

* * * * *



Délégation régionale de LUXEMBOURG – Monsieur J.- L. PICARD

Palais provincial
Place Saint-Aubain 2
5000 NAMUR
Tél. : 081 22 89 89 Fax : 081 22 77 36
rn.luxembourg@rrn.fgov.be

* * * * *

Délégation régionale de NAMUR – Madame F. VAUSE

Palais provincial
Place Saint-Aubain 2
5000 NAMUR
Tél. : 081 22 89 89 Fax : 081 22 77 36
rn.namur@rrn.fgov.be

* * * * *

Délégation régionale d'ANVERS – *Monsieur Jan ROTTIERS*

Italiëlei 4 bus 17
2000 ANTWERPEN
Tel. : 03 204 03 10 Fax : 02 518 29 10
rr.antwerpen@rrn.fgov.be

* * * * *

Délégation régionale de LIMBOURG – Madame L. EERDEKENS

R.A.C. Verwilghen Blok A 6^e verdiep
Voorstraat 43
3500 HASSELT
Tél. : 011 29 44 20 Fax : 011 29 44 39
rr.limburg@rrn.fgov.be

Monsieur P. VRANKEN
Tél. : 011 29 44 25 - GSM : 0476 84 01 69
Fax : 011 29 44 39
peter.vranken@rrn.fgov.be

* * * * *

Délégation du BRABANT FLAMAND – Madame B. VERMEYEN

Park Atrium Rue des Colonies 11 – Park Atrium Koloniënstraat 11
1000 BRUXELLES - BRUSSEL
Tél : 02 488 24 20
Fax : 02 488 29 20
rr.vlaams-brabant@rrn.fgov.be

* * * * *

Délégation régionale de FLANDRE ORIENTALE – Madame K. DE SMEDT

Kouterpoort
Savaanstraat 11/001
9000 GENT
Tél. : 09 265 91 20 Fax : 09 265 91 39
rr.oost-vlaanderen@rrn.fgov.be

* * * * *



Délégation régionale de FLANDRE OCCIDENTALE- *Madame V. VAN ACKER*

Kouterpoort
Savaanstraat 11/001
9000 GENT Tél. : 09 265 91 20 Fax : 09 265 91 39
rr.west-vlaanderen@rrn.fgov.be

* * * * *

***Pour toute question opérationnelle relative à la carte d'identité électronique, vous pouvez également contacter le HELP
DESK DGIAC disponible 24h sur 24 au n° 02 518 21 16
Fax : 02 518 26 16
helpdesk.belpic@rrn.fgov.be***

Le cas échéant, le help desk contactera les sociétés ZETES CARDS et SopraSteria. Ces dernières ne sont pas compétentes pour répondre aux questions des communes et des citoyens

Pour toute perte, vol ou destruction de la kids-ID, le citoyen peut contacter immédiatement le HELPDESK DOCSTOP 00 800 2123 2123 (accessible gratuitement en Belgique), 24h/24, 7j/7, la perte, le vol ou la destruction de la Kids-ID de son enfant.
Si ce citoyen est à l'étranger, il compose le même numéro mais en remplaçant le préfixe 00 par le préfixe international en usage dans le pays à partir duquel il téléphone. Si le numéro est inaccessible, il y a lieu de former le numéro d'appel suivant : +322 488 2123 (appel payant mais numéro disponible partout).

* * * * *

Pour toute question relative aux récentes instructions, à la législation et à la réglementation administrative sur la Kids-ID, vous pouvez contacter le Service Population et Documents d'identité :

Parc Atrium Rue des Colonies, 11 – Park Atrium Koloniënstraat, 11

1000 BRUXELLES - BRUSSEL

Call center RN Tél. : 02 / 488.21.31

Fax : 02 488 26 31 e-mail : callcenter.rrn@rrn.fgov.be

Christophe VERSCHOORE (FR) - Chef de service
02 488 20 46 christophe.verschoore@rrn.fgov.be

Céline ENGELMANN (FR) – Attaché
02 488 20 43 celine.engelmann@rrn.fgov.be

Tom BOLS (NL) – Conseiller
02 488 24 11 tom.bols@rrn.fgov.be

Caroline SELLESLAGH (NL) - Attaché
02 518 21 17 caroline.selleslagh@rrn.fgov.be

**Service public fédéral Intérieur
Direction générale Identité et Affaires citoyennes
Population et Documents d'identité**

NOM	PRENOM
RUE	N°
CODE POSTAL	COMMUNE

Délivrance d'une nouvelle carte d'identité électronique – Premier rappel

Madame,
Monsieur,

Le, vous avez reçu une lettre de convocation de la commune vous invitant à venir commander votre nouvelle carte d'identité.

A ma connaissance, vous n'y avez donné aucune suite. Etant donné que votre carte d'identité arrive à échéance et sera annulée le, et que la production prend un certain temps, vous êtes tenu de vous présenter à notre service population avant le:

Sans carte d'identité valable vous courez le risque de rencontrer de nombreuses difficultés lors de vos contacts avec les institutions administratives et financières et lors de voyages tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger. Par ailleurs, une amende, d'un montant de 26 à 500 euros, peut être infligée à quiconque n'est pas en possession d'une carte d'identité valable. Je souhaite par ailleurs attirer votre attention sur les nombreuses possibilités qu'offre la carte d'identité électronique: elle est non seulement un moyen aisé de prouver son identité et un document de voyage mais elle a également de plus en plus d'applications. En outre, cette nouvelle carte d'identité est, grâce à l'intégration de nouvelles technologies, très sécurisée, très difficilement falsifiable et est aussi un moyen de communication moderne qui garantit une sécurité optimale lors de transactions.

Par la présente, je vous renvoie au site Internet des autorités fédérales: www.ibz.rn.fgov.be – rubrique cartes d'identité.

Les heures d'ouverture du service population sont les suivantes:

.....

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Nom et signature du représentant de l'autorité communale.

**Service public fédéral Intérieur
Direction générale Identité et Affaires citoyennes
Population et Documents d'identité**

NOM	PRENOM
RUE	N°
CODE POSTAL	COMMUNE

Délivrance d'une nouvelle carte d'identité électronique – Deuxième rappel

Madame,
Monsieur,

Le, vous avez reçu une lettre de convocation de la commune vous invitant à venir commander votre nouvelle carte d'identité. Un premier rappel vous a été adressé le

A ma connaissance, vous n'y avez donné aucune suite. Etant donné que votre carte d'identité arrive à échéance et sera annulée le et que la production prend un certain temps, vous devez vous présenter immédiatement auprès de notre service de la population.

Sans carte d'identité valable vous courez le risque de rencontrer de nombreuses difficultés lors de vos contacts avec les institutions administratives et financières et lors de voyages tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger. Par ailleurs, une amende, d'un montant de 26 à 500 euros, peut être infligée à quiconque n'est pas en possession d'une carte d'identité valable. Je souhaite par ailleurs attirer votre attention sur les nombreuses possibilités qu'offre la carte d'identité électronique: elle est non seulement un moyen aisé de prouver son identité et un document de voyage mais elle a également de plus en plus d'applications. En outre, cette nouvelle carte d'identité est, grâce à l'intégration de nouvelles technologies, très sécurisée, très difficilement falsifiable et est aussi un moyen de communication moderne qui garantit une sécurité optimale lors de transactions.

Par la présente, je vous renvoie au site Internet des autorités fédérales: www.ibz.rrn.fgov.be – rubrique cartes d'identité.

A défaut de réaction de votre part, la carte d'identité dont vous êtes actuellement en possession perdra sa validité et votre dossier pourra être transmis au Parquet parce que vous ne serez plus en possession d'un document d'identité valable.

Les heures d'ouverture du service population sont les suivantes:

...

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Nom et signature du représentant des autorités communales.

Service public fédéral Intérieur
Direction générale Identité et Affaires citoyennes
Population et Documents d'identité

NOM	PRENOM
RUE	N°
CODE POSTAL	COMMUNE

Délivrance d'une nouvelle carte d'identité électronique – Activation et retrait de la carte – Premier rappel

Madame,
Monsieur,

Votre nouvelle carte d'identité est à votre disposition auprès du service population de notre ville/commune depuis le

Bien que vous ayez déjà payé le montant dû s'élevant à euros, vous n'êtes pas venu retirer cette carte.

Je vous saurais gré de le faire. Votre ancienne carte d'identité est arrivée / arrive à échéance le Par ailleurs, après ce premier rappel et à défaut de réaction de votre part, votre carte sera détruite par l'administration communale le:

Sans carte d'identité valable vous courez le risque de rencontrer de nombreuses difficultés lors de vos contacts avec les institutions administratives et financières et lors de voyages tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger. Par ailleurs, une amende, d'un montant de 26 à 500 euros, peut être infligée à quiconque n'est pas en possession d'une carte d'identité valable. Je souhaite par ailleurs attirer votre attention sur les nombreuses possibilités qu'offre la carte d'identité électronique: elle est non seulement un moyen aisé de prouver son identité et un document de voyage mais elle a également de plus en plus d'applications. En outre, cette nouvelle carte d'identité est, grâce à l'intégration de nouvelles technologies, très sécurisée, très difficilement falsifiable et est aussi un moyen de communication moderne qui garantit une sécurité optimale lors de transactions.

Par la présente, je vous renvoie au site Internet des autorités fédérales: www.ibz.rn.fgov.be – rubrique cartes d'identité.

Par conséquent, je vous demande de vous présenter **immédiatement** auprès du service population de notre ville / commune. A défaut de réaction de votre part, votre dossier pourra être transmis au Parquet parce que vous ne serez plus en possession d'un document d'identité valable.

Les heures d'ouverture du service population sont les suivantes:

...

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Nom et signature du représentant des autorités communales.

Service Public Fédéral Intérieur

CARTE D'IDENTITE ELECTRONIQUE - PORT OBLIGATOIRE

Mademoiselle, Madame, Monsieur,

Votre administration communale vient de vous délivrer votre carte d'identité électronique.

La carte d'identité de Belge vaut certificat d'inscription dans le registre de la population de la commune où vous avez votre résidence principale. Elle permet également aux Belges d'établir leur nationalité et leur identité à l'étranger. La carte d'identité est délivrée automatiquement par la commune de la résidence principale à tous les Belges âgés d'au moins douze ans et inscrits au registre de la population.

En vertu de l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 25 mars 2003 relatif aux cartes d'identité, tout Belge âgé de plus de quinze ans doit être porteur d'une carte d'identité.

Les infractions pour non-port de carte d'identité sont sanctionnées pénalement par la loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population, aux cartes d'identité, aux cartes d'étranger et aux documents de séjour. Il est prévu en son article 7 que la non-présentation de la carte d'identité est en effet passible d'une amende de 26 à 500 euro. Les dispositions du livre premier du Code pénal sont également applicables.

Si vous êtes dépourvu d'une carte d'identité valable, vous risquez en effet de rencontrer pas mal de complications, notamment avec les institutions administratives et financières ou lors de vos déplacements en Belgique et à l'étranger. La carte d'identité de Belge valant certificat d'inscription dans le registre de la population de la commune, elle constitue fréquemment un élément de forme substantielle dans plusieurs réglementations et sert en matière fiscale, sociale et administrative.

La carte d'identité électronique vous permet comme auparavant de prouver votre identité aux personnes qui vous demanderont de le faire et constitue aussi un document de voyage valable dans les 27 États membres de l'Union européenne. Votre carte d'identité contient désormais une puce électronique. C'est pourquoi elle est aussi liée à un code secret, comme une carte bancaire. Cette puce et ce code vous permettent de prouver votre identité sur Internet ou d'apposer une signature électronique. Les nouvelles applications offertes par la carte d'identité électronique sont en extension constante et constituent une plus-value pour le citoyen et pour l'instance concernée. L'intérêt des citoyens, des institutions et des entreprises est croissant quant à l'utilisation de la carte d'identité électronique, notamment en ce qui concerne la garantie de sécurisation de l'identification des personnes dans le cadre de la communication électronique.

La carte d'identité électronique permet déjà :

- d'accéder aux dossiers de l'administration qui vous concernent, par exemple votre propre dossier population (<https://mondossier.rn.fgov.be>). Vous pouvez demander à différentes administrations des documents pour lesquels vous deviez auparavant vous déplacer et parfois faire de longues files d'attente ;
- d'échanger des informations en ligne avec l'administration, des firmes privées ou des organisations par le biais d'un canal sécurisé ;
- d'entrer en contact avec l'administration communale, l'autorité fédérale ou les Régions via leur site Internet et d'y remplir des formulaires électroniques ;
- d'effectuer de manière sécurisée des transactions commerciales sur Internet (achat et vente en ligne) ;
- d'apposer sur des documents une signature électronique ayant la même valeur qu'une signature manuscrite sur papier. Vous pouvez envoyer des messages électroniques valablement signés et même conclure des contrats avec d'autres citoyens ;
- de contrôler l'accès à certains endroits, de s'identifier dans certains lieux, de s'inscrire dans certaines institutions, d'effectuer des réservations, d'introduire sa déclaration fiscale, de demander certaines allocations, de chatter en toute sécurité sur certains sites, etc.

Si vous souhaitez davantage de renseignements sur l'eID, vous pouvez consulter les sites Internet suivants : www.ibz.rn.fgov.be ou www.mybelgium.be. Votre commune peut également vous transmettre pas mal d'informations.

N'oubliez pas, dès 15 ans, le port de votre carte d'identité électronique est obligatoire !

Analyse Carte d'identité

Service public fédéral
Intérieur

Nom de la commune + code INS:

Numéro de ticket:

Numéro de Registre national:

						-				-			
--	--	--	--	--	--	---	--	--	--	---	--	--	--

Numéro de la carte:

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Numéro du Sealbag:

Carte destinée à ZETES :

- Manquements visibles (photo, informations) sur une carte non-active
- Puce contact décollée
- Puce contact illisible
- Puce RFID illisible

Carte destinée au Helpdesk DGIAC :

- Problème d'activation, de changement d'adresse, de rekeying, ...
- AUTRE - Description:

.....
.....
.....

Nom + signature du fonctionnaire communal:
.....

Pour les détails concernant l'envoi des cartes pour analyse, veuillez consulter les Instructions générales relatives à la carte d'identité sur le site Internet www.ibz.rrn.fgov.be (rubrique Documents d'identité – eID - Réglementation – Instructions)

Pour toute autre question concernant la procédure ou de plus amples renseignements, veuillez contacter le Helpdesk DGIAC au 02/488 21 16 ou par e-mail: helpdesk.belpic@rrn.fgov.be



**PROCURATION POUR
L'ACTIVATION ET LE RETRAIT DE LA CARTE D'IDENTITE ELECTRONIQUE
(EID)**

Je, le mandant, (nom et prénoms)..... ,

né(e) le..... ,

habitant à rue, n°..... ,

autorise (nom et prénoms)..... ,

né(e) le ,

habitant à rue, n°..... ,

à activer en mon nom ma carte d'identité électronique avec les codes PIN et PUK envoyés et à la retirer auprès de mon administration communale.

A remettre au mandataire qui sera muni de sa propre carte d'identité et aussi de :

- **l'ancienne carte d'identité ou l'attestation de perte, de vol ou de destruction**
- **la lettre contenant les codes PIN et PUK**

Fait à..... ,

Le mandant,
(signature)

Le mandataire,
(signature)

Liste des fichiers à télécharger

Le fichier DATE-REMP- N.xls :

Exemple : 20100816-REMP- N.xls

Ce fichier reprend la liste, arrêtée au 16/08/2010, des citoyens dont l'eID doit être remplacée (elle sera périmée prochainement) et des enfants qui doivent recevoir leur première carte eID étant donné que leur kidsID qui était restée valide après leur 12ème anniversaire, périmé prochainement.

Pour les personnes reprises dans ce fichier, le Registre national envoie les convocations imprimées à la commune (pour autant que la commune n'ait pas renoncé à l'impression centralisée des convocations)

Si aucun document de base n'est produit pour le citoyen avant la prochaine extraction mensuelle, ses données figureront dans la liste date-REMPVERV-O des prochaines extractions.

Le fichier DATE-REMP-O.xls :

Exemple : 20100816-REMP-O.xls

Ce fichier reprend la liste, arrêtée au 16/08/2010, des **citoyens** dont l'eID doit être remplacée, **qui n'ont pas donné suite à la convocation pour le remplacement de leur eID.**

La dernière colonne titrée « Historique » du fichier reprend le nombre de fois que le citoyen figurait déjà dans les listes.

NB : Pour les personnes reprises dans ce fichier, le Registre national n'envoie plus de convocations à la commune, elles ont déjà été envoyées au cours des mois précédents.

Le fichier DATE-Convoc 12. xls

Exemple : 20100816-Convoc 12. xls

Ce fichier reprend la liste, arrêtée au 16/08/2010, des **enfants** qui vont avoir 12 ans *et qui ne sont pas en la possession d'une kidsID qui reste valable après leur 12e anniversaire* et **qui doivent recevoir une 1^{ère} eID.**

Ce fichier contient 2 onglets :

1. L'onglet « Nouveaux »

Pour les enfants repris dans cet onglet, le Registre national envoie les convocations imprimées à la commune (pour autant que la commune n'ait pas renoncé à l'impression centralisée des convocations)

Si aucun document de base n'est produit pour l'enfant avant la prochaine extraction mensuelle, ses données figureront dans l'onglet "Anciens" des listes des prochaines extractions date-Convoc12.

2. L'onglet « Anciens » :

Cet onglet reprend les enfants qui doivent recevoir leur première eID **qui n'ont pas donné suite à la convocation.**

La dernière colonne titrée « Historique » du fichier reprend le nombre de fois que l'enfant figurait déjà dans les listes.

NB : Pour les enfants repris dans cet onglet, le Registre national n'envoie plus de convocations à la commune, elles ont déjà été envoyées au cours des mois précédents.

Le fichier DATE-Convoc eID. xls

La liste ConvocEid a été supprimée le 1er avril 2014. Le statut des cartes Idoc figure dans les onglets 'IdocA', 'IdocAN' et 'IdocN' de la Liste de suivi.

Le fichier DATE-ERR.xls

Exemple : 20100816-ERR.xls

Ce fichier reprend, à la date du 16/08/2010, la liste des citoyens en situation de recevoir une convocation pour remplacer leur carte d'identité mais pour lesquels une anomalie dans le dossier des personnes physiques du Registre national a empêché l'impression d'une convocation.

Exemples d'erreurs possibles :

- la date du TI 001 est plus récente que la date du TI 020 ;
- le lieu de naissance n'est pas traduisible ;
- ...

Les dossiers de ces citoyens doivent être examinés et corrigés par la commune. La commune doit inviter les citoyens concernés.

Si aucun document de base n'est produit pour le citoyen avant la prochaine extraction mensuelle ou si le dossier n'est pas corrigé, les données du citoyen figureront encore dans cette liste.

Le fichier DATE-Rejets 12.xls :

Exemple : 20130819-Rejets 12.xls

Ce fichier reprend la liste, à la date du 19/08/2013, des enfants âgés de 12 ans qui doivent recevoir leur première carte eID mais qui n'ont pas été repris dans la liste « Convoc 12 » – onglet « Nouveaux » suite à 'une anomalie au Registre national. Aucune convocation ne sera envoyée à la commune pour ces enfants.

Les informations concernant les enfants ne figurent sur cette liste que pour une durée d'un mois.

Le fichier DATE-ListSuivi.xls

Exemple : 20100816-ListSuivi.xls

Ce fichier reprend, à la date du 16/08/2010, les listes des citoyens dont la carte se trouve dans une situation « irrégulière ».

Les citoyens ne sont pas en ordre de document d'identité pour l'une ou l'autre raison décrite dans l'onglet de « Légende » de ce fichier.

Les situations sont à examiner par le fonctionnaire communal et, le cas échéant, une action doit être entreprise envers le citoyen.

Le fichier DATE-Enf-X.xls

Exemple : 20100816-Enf-X.xls

Ce fichier reprend la liste, arrêtée au 16/08/2010, des **enfants qui ont 12 ans accomplis et qui sont en possession d'une kidsID périmée.**

Le fichier DATE-ABSTEMP.xls :

Exemple: 20100816-ABSTEMP.xls

Ce fichier comprend la liste, à la date du 16/08/2010, des citoyens qui sont mentionnés comme temporairement absents et la liste dans laquelle ils apparaissent, date-REMP-N.xls ou date-REMP-O.xls.

Au moyen de la colonne 'Remarque', vous pouvez juger s'il est nécessaire ou pas d'inviter le citoyen.

Le fichier date-KIDS-PERIME.xls :

Exemple: 20130306.xls

Ce fichier reprend la liste, à la date du 06/03/2013, des enfants *de moins de 12 ans* qui sont en la possession d'une Kids-ID périmée ou périmant dans un délai de 3 à 4 mois, exception faite des enfants figurant sur la liste « Convoc12 » *ou sur la liste « Rejets12 »*. Vous pouvez utiliser ce fichier afin de mieux informer les parents de ces enfants.

Bon de commande de matériel



zetes COMMANDE MATERIEL – BESTELLING MATERIAAL – BESTELLUNG MATERIAL

Date / Datum :	
Administration / Administratie / Behörde :	
Point de délivrance / Afgifteadres / Ort der Ausgabe :	
Code Postal/ Postcode/ Postleitzahl :	
Code INS / NIS code / NIS Code :	

Cochez que ce qui est nécessaire / Aankruisen wat nodig is / Kreuzen Sie an was Sie benötigen

Livret avec documents d'accompagnement / Boekje begeleidingsdocumenten / Büchlein Begleitdokumente	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------

Passeport / Paspoort / Reisepass

Mail: passport.support@zetescards.be – Fax: 02/334.22.30

Sealbags (avec bande autocollante verte / met groene kleefband / mit grünem Klebeband)	<input type="checkbox"/>
Etiquettes jaunes mention « Varia » / Gele etiketten vermelding « Varia » / Gelbe Etiketten Meldung « Varia »	<input type="checkbox"/>
Etiquettes rouges mention « Destruction » / Rode etiketten vermelding « Vernietiging » / Rote Etiketten Meldung « Vernichtung »	<input type="checkbox"/>

Permis de conduire / Rijbewijs / Führerschein

Mail: mobsupport@zetescards.be – Fax: 02/334.22.30

Sealbags (avec bande autocollante rouge / met rode kleefband / mit rotem Klebeband)	<input type="checkbox"/>
Etiquettes jaunes mention « Varia » / Gele etiketten vermelding « Varia » / Gelbe Etiketten Meldung « Varia »	<input type="checkbox"/>
Etiquettes rouges mention « Destruction » / Rode etiketten vermelding « Vernietiging » / Rote Etiketten Meldung « Vernichtung »	<input type="checkbox"/>

Carte d'identité / Identiteitskaart / Personalausweis

Mail: eidsupport@zetescards.be – Fax: 02/334.22.30

Sealbags (avec bande autocollante bleue / met blauwe kleefband / mit blauem Klebeband)	<input type="checkbox"/>
Etiquettes jaunes / Gele etiketten / Gelbe Etiketten	<input type="checkbox"/>
Etiquettes rouges / Rode etiketten / Rote Etiketten	<input type="checkbox"/>

Cachet communal – Gemeentestempel – Siegel der Gemeinde

Délai de livraison : 5 jours ouvrables
Leveringsduur : 5 werkdagen
Lieferzeit : 5 Arbeitstage

Modèle de courrier à envoyer au citoyen qui n'a pas adapté son adresse sur la puce de sa carte d'identité électronique

NOM	PRENOM
RUE	N°
CODE POSTAL	COMMUNE

Obligation d'adapter votre adresse sur la puce de votre carte d'identité électronique - Rappel

Madame,
Monsieur,

Suite au résultat positif de l'enquête de police visant à déterminer votre résidence principale et à votre inscription dans les registres de population de en date du, vous avez reçu un avis de la commune vous invitant à venir adapter votre adresse sur la puce de votre carte d'identité électronique conformément à la réglementation concernant la tenue des registres de la population. A ma connaissance, vous n'y avez donné aucune suite.

Etant donné que votre carte d'identité n'est pas conforme à la réglementation et comporte une mention erronée, vous devez vous présenter immédiatement auprès de notre service de la population afin de procéder gratuitement à l'adaptation de votre adresse sur votre carte.

Sans carte d'identité à jour, vous courez le risque de rencontrer de nombreuses difficultés lors de vos contacts avec les institutions administratives et financières, dans la réception de certains courriers importants, suite à la non mise à jour de banque de données du secteur privé ou public à votre détriment, ou encore de subir les conséquences négatives engendrées par la non mise à jour de votre adresse sur votre carte par les faits du nouvel occupant de votre ancienne résidence principale ou de l'ancien occupant de votre nouvelle adresse principale.

A défaut de réaction de votre part dans le mois suivant la réception du présent courrier, une amende, d'un montant de 26 à 500 euros, peut vous être infligée pour non port d'une carte d'identité valable (avec mentions à jour et correctes).

Les heures d'ouverture du service population sont les suivantes:

...

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Nom et signature du représentant de l'autorité communale.

**FORMULAIRE D'ACCORD OU DE DESACCORD DU CITOYEN APRES UNE
PREMIERE ANALYSE DE LA CARTE PAR LA COMMUNE**

Nom de la commune + code INS :

Nom et premier prénom du citoyen :

.....

Numéro de Registre National :

Numéro de Carte :

Déclare (*) :

- Etre d'accord avec le résultat de l'analyse effectuée par le fonctionnaire communal, indiquant que la défectuosité de sa carte d'identité électronique n'est pas due à une faute de production. Sa carte sera donc détruite.
- Ne pas être d'accord avec l'analyse effectuée par le fonctionnaire communal concernant la défectuosité de sa carte d'identité électronique et demande dès lors que celle-ci soit transmise au Helpdesk DGIAC pour nouvelle analyse.

Fait à, le20....

Signature du (de la) déclarant(e)

Nom + signature du fonctionnaire
communal + cachet de la commune

(*) Biffer la mention inutile

Ville/Commune de

FORMULAIRE DE RETRAIT D'UNE CARTE D'IDENTITE ELECTRONIQUE DE BELGE PAR LA COMMUNE

En vertu de l'article 5 de l'arrêté royal du 25 mars 2003 relatif aux cartes
d'identité (M.B. 28/03/2003), la carte d'identité électronique

n°

			-								-		
--	--	--	---	--	--	--	--	--	--	--	---	--	--

du/de la titulaire.....(nom
et 1^{er} prénom)

né(e) le.....et résidant à

portant le n° de Registre national

						-				-		
--	--	--	--	--	--	---	--	--	--	---	--	--

est retirée pour la raison suivante (cocher la raison) :

- Radiation d'office¹
- Carte d'identité périmée¹
- Décès du titulaire¹
- Perte de la nationalité belge²

Fait à, le20.....

Nom + signature employé(e) communal(e):

(Sceau de l'autorité)

¹ Si vous souhaitez introduire un recours, veuillez vous adresser au SPF Intérieur, Direction générale Identité et Affaires citoyennes - Service Population et Documents d'identité (5^{ème} étage), rue des Colonies 11 à 1000 Bruxelles.

² Si vous souhaitez introduire un recours, veuillez vous adresser au Tribunal de la Famille compétent..



La signature du demandeur doit être apposée dans le cadre ci-dessus.

ROYAUME DE BELGIQUE
Formulaire d'enregistrement de la signature pour
une demande de carte d'identité ou de carte d'étranger électronique (1)

Pour la nouvelle carte d'identité ou carte d'étranger du soussigné nommé/ qui déclare s'appeler :

NOM :
PRÉNOM :
NUMÉRO DE REGISTRE NATIONAL :
ADRESSE :

Photo de la
dernière carte
activée

la commune ne pourra utiliser la signature de l'ancienne carte que si le demandeur est temporairement dans l'incapacité d'apposer sa signature dans le cadre ci-dessus.

Une nouvelle photo d'identité du demandeur, conforme aux normes de l'OACI, doit être ajoutée à ce document pour la demande de carte d'identité ou de carte d'étranger électronique.

Fait à

Signature de l'administration

le __ / __ / ____

(1) En ce qui concerne les cartes pour les étrangers, ce formulaire ne peut pas être utilisé pour les certificats d'inscription au registre des étrangers (« carte A et B »), les cartes d'identité d'étranger (« carte C »), les permis de séjour délivrés aux résidents de longue durée (« carte D ») et les cartes bleues européennes (« carte H »).

Ville/Commune de.....	Déclaration sur l'honneur concernant les pertes ou vols multiples de mes précédentes cartes d'identité électroniques (eID)
-----------------------	---

Document à compléter en MAJUSCULES par le déclarant.

Je soussigné* :											
1. Nom :	(de jeune fille pour femmes mariées)										
2. Prénom(s) :											
3. Numéro de registre national (si connu) :	<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15px; height: 20px;"></td> <td style="width: 15px; height: 20px;"></td> <td style="width: 15px; height: 20px;"></td> <td style="width: 15px; height: 20px;"></td> <td style="width: 15px; height: 20px;"></td> <td style="width: 15px; height: 20px;"></td> <td style="width: 15px; height: 20px; background-color: black;"></td> <td style="width: 15px; height: 20px;"></td> <td style="width: 15px; height: 20px;"></td> <td style="width: 15px; height: 20px;"></td> </tr> </table>										
4. Date de naissance :											

suis informé(e) par mon administration que :	
	<ul style="list-style-type: none"> les pertes/vols multiples de mes précédentes cartes d'identité électroniques (eID) peuvent impliquer que ma demande de carte d'identité électronique (eID) n'est pas envoyée immédiatement au centre de production ; ma demande de carte d'identité électronique (eID) ainsi que la présente déclaration peuvent être analysées par le SPF Intérieur qui décidera de l'octroi ou du refus d'une nouvelle carte d'identité.

Je déclare sur l'honneur que :	
1. J'ai perdu / on m'a volé mes précédentes cartes d'identité électroniques (eID) dans les circonstances suivantes :	
<u>Numéro de carte</u>	<u>Perdu / volé</u>
<u>Circonstances</u>	
•
•
•

2. Je m'engage à prendre les mesures suivantes afin de limiter les risques de perte ou vol de toute autre carte d'identité électronique (eID) :

Je déclare que ce qui précède est conforme à la réalité.

Date :

 **Signature*:**

* Pour la carte d'identité électronique (eID) d'un mineur, signature d'un parent, tuteur ou du représentant légal

Conditions d'utilisation certificats

L'utilisation des certificats d'authentification et de signature de votre carte d'identité ou titre de séjour est soumise à des conditions générales.

Les conditions générales reprennent des informations sur :

- Les types de certificat et leur utilisation
- Les obligations du titulaire du certificat, par exemple garder le code PIN secret
- Les obligations des parties de confiance, par exemple contrôler la validité des certificats
- La responsabilité
- La politique en matière de vie privée
- La législation applicable
- ...

Vous trouverez les conditions générales les plus récentes sur le site internet suivant : <https://repository.eidpki.belgium.be/#/terms>. Lors de la création de vos certificats, le préposé vous demandera d'introduire votre code PIN pour chaque certificat afin de tester celui-ci. Ce faisant, vous déclarez accepter les conditions générales.

Si par la suite vous vous ravisez, vous avez toujours le droit de demander au service population de votre commune d'à nouveau retirer vos certificats. Votre carte d'identité reste valable mais vous ne serez plus à même de vous identifier en ligne auprès des services publics (par exemple Tax on Web) ni d'apposer des signatures électroniques.

